

La Nation

Journal vaudois

JAA. 1000 Lausanne 1

Bimensuel hors-parti fondé en 1931, publié par la Ligue vaudoise
Le numéro: Fr. 3,50 Abonnement annuel: Fr. 77.-
Apprentis, étudiants: Fr. 33.- Compte postal 10-4772-4



Posséder la vérité

Que la vérité soit de la dynamique, que la conviction de la détenir puisse nourrir la volonté de pouvoir, c'est évident. Qu'elle ait inspiré à des croyants le sentiment qu'ils avaient le droit de passer outre aux sentiments les plus élémentaires d'humanité, comment le nier? Qu'elle ait, au cours de l'histoire, suscité plus d'une tuerie perpétrée pour le bien des massacrés, on ne le sait que trop.

Aussi bien, la prétention à posséder la vérité suscite-t-elle aujourd'hui l'indignation: «Comment? vous parlez de vérité? Vous osez affirmer que vous êtes dans le vrai?! Vous accusez donc implicitement votre contradicteur d'être dans l'erreur? Acte de pouvoir inadmissible! N'oubliez jamais que "la vérité", comme vous dites, n'est jamais que votre vérité!» Et enfin: «La Vérité c'est la personne du Christ. On ne possède pas le Christ.»

Indignation inefficace: chacune de nos pensées, chacune de nos paroles affirme en filigrane «je le pense, je le dis parce que c'est vrai». Même l'affirmation d'une incertitude ou d'un doute s'énonce encore comme une vérité. Et même ceux qui affirment que «la vérité ne se possède pas» ne peuvent éviter de présenter leur position comme une vérité générale incontestable qu'ils prétendent imposer à tous. On n'y échappe pas.

«On ne possède pas le Christ»: l'argument est fallacieux, car on possède toutes les paroles, les témoignages et les commandements qu'il n'a cessé de nous donner «en vérité» tout au long de son ministère.

Notre intelligence n'est pas une simple mécanique neutre. Elle est faite pour recevoir, formuler et transmettre la vérité. Nier ce fait, c'est la stériliser. C'est enfermer chaque personne en elle-même, la restreindre à sa vérité individuelle. C'est en même temps abandonner tout l'espace public aux «vérités» émotionnelles des idéologies, qui, elles, ne s'embarrassent ni des personnes, ni des arguments, ni des évidences.

En fait, le problème n'est pas la prétention – universellement répandue – de posséder la vérité, mais l'oubli obstiné des règles d'usage et des limites de cette possession.

Rappelons d'abord que posséder ne signifie pas avoir tous les droits sur une chose. Posséder une vérité, ce n'est pas exercer un droit absolu sur elle, comme si elle dépendait de nous. Nous n'en sommes jamais que les gérants, comme de tous les biens terrestres qui nous sont confiés. Nous avons le devoir de faire connaître la vérité, non de nous en prévaloir comme d'une supériorité personnelle.

La vérité, relation adéquate entre l'intelligence et l'objet connu, demande du temps. Que cet objet soit matériel ou immatériel, passager ou durable, humain ou divin, à chaque fois, la vérité ne nous parvient que peu à peu. Elle se donne à nous à travers l'éducation et l'expérience, elle se fraie un passage par nos sens, s'impose à nos habitudes, modèle notre intelligence.

Notre intelligence est faite pour recevoir, formuler et transmettre la vérité.

La vérité est toujours incomplète et fragile. Le scientifique sait que chacune de ses découvertes augmente le nombre de choses à découvrir. Le politique discerne tant bien que mal la vérité du bien commun dans un brouillard d'incertitudes et d'événements inattendus, d'orientations préexistantes, de pesanteurs humaines et d'intérêts antagonistes. Le philosophe n'a pas trop de toute une vie pour apporter quelques menues pièces à un édifice philosophique cerné de mystères granitiques. L'Eglise a eu besoin de plusieurs siècles pour formuler les quelques lignes du *Credo*. Et l'acte de

foi qu'appelle l'enseignement de la vérité religieuse reste toujours un saut de confiance dans le clair-obscur de la révélation. Les vérités de tout ordre que nous possédons nous dépassent en ampleur, en profondeur, en durée. Nous ne les maîtrisons que partiellement. Cela nous empêche de nous identifier à elles et d'y trouver une confirmation de notre excellence. Et cela nous contraint à respecter ceux qui ne les connaissent pas, c'est-à-dire ne pas les assommer avec la vérité, mais la leur rendre aimable.

Enfin, on ne possède pas une vérité une fois pour toute. Trop souvent répétées, les formules les plus pertinentes deviennent automatiques et perdent leur relation avec le réel qui seule en fait des vérités. M. Regamey disait que les vérités mises au réfrigérateur prennent un goût. La vérité doit s'entretenir quotidiennement, se repenser et se reformuler. Il faut l'éprouver – et parfois l'enrichir – au feu constant de la réflexion et de la contestation, même avec nos plus grands adversaires.

Mais justement, la contestation loyale sur la vérité n'est possible que si nous commençons par la présenter, humblement, comme la vérité.

Olivier Delacrétaz

Un Américain clairvoyant

Clint Eastwood, acteur impeccable et réalisateur de quelques chefs-d'œuvre du cinéma, se balade actuellement en Europe afin de promouvoir son dernier film, *American Sniper*, qui remporte un franc succès aux Etats-Unis. Il s'exprime devant la presse française:

[...] Je me suis opposé publiquement à la guerre d'Irak: Saddam Hussein était très probablement une mauvaise personne, mais si l'on décide de s'en prendre à tous les malfaisants, quand

est-ce que cela s'arrête? Souhaiter imposer la démocratie à tous les pays du monde est peut-être extrêmement noble, mais qui peut dire que notre démocratie est le système idéal pour tous les pays?

Bien vu, Clint. D'autant plus que la démocratie n'est parfois pas non plus le régime approprié dans certains pays où elle s'est installée depuis plus de deux cent ans, la France par exemple ... et le Pays de Vaud.

J. P.

Entretiens du mercredi

Ces entretiens ont lieu le mercredi à 20h00 dans nos locaux de la Place Grand-Saint-Jean 1 à Lausanne. Ils sont publics. L'entrée est gratuite.

Prochain rendez-vous:

4 mars: «Un accès prioritaire aux contrats communaux et cantonaux pour les entreprises formatrices», avec Romain Pilloud, membre de la Jeunesse socialiste

11 mars: «Retour sur la crise ukrainienne», avec Pierre-Gabriel Bieri

Informations sur www.ligue-vaudoise.ch/mercredis

Maîtrise du français



L'intègre et si sage Aristide

Au milieu du XVIII^e siècle, Lausanne connaît son âge d'or avec le séjour en ses murs de Voltaire, de Gibbon et de gens fortunés accourus de toute l'Europe pour se faire soigner par le Dr Tissot et accueillir dans les salons de Bourg. Le prince Louis Eugène de Wurtemberg (1731-1795), frère du duc régnant, connaît bien la ville pour y avoir passé une partie de sa jeunesse. Après avoir offert ses services à Frédéric II, il est devenu *mestre* de camp de cavalerie en France et a fréquenté les philosophes à Paris. Blessé pendant la guerre de Sept Ans, il revient à Lausanne avec sa jeune épouse pour y passer cinq années (1763-1767). Son statut de catholique l'empêche d'acquérir un domaine. Aussi réside-t-il au château de Renens, puis à la Chablière, et enfin au Grand-Montriond, en qualité de locataire. En étroite contact avec Voltaire et Rousseau, il se détourne du premier dans une lettre courroucée: «Combattez donc le fanatisme, mais respectez la Religion; d'autant plus que c'est de la Religion même qu'on peut emprunter les armes les plus sûres pour triompher du fanatisme, son plus cruel ennemi.»¹ Louis déplore les «égarements» de son impétueuse jeunesse; ce second séjour va être pour lui l'occasion de «pratiquer la vertu sous la bienveillante attention de Rousseau». Il en sera récompensé par la naissance de trois filles. Ayant demandé à l'auteur de *L'Emile* un plan d'éducation pour Antoinette, la première, l'écrivain lui adresse sa fameuse lettre commençant par: «Si j'avais le malheur d'être né prince...»²

Lausanne, qui compte alors quelque 7000 âmes, dispose d'un premier journal hebdomadaire, l'austère *Feuille d'Avis* créée en 1762 et diffusée à 300 exemplaires. Pourquoi ne pas en créer un autre, consacré à la défense des valeurs civiques et morales? *Gesagt, getan!* Le 28 juin 1766, *Aristide ou le Citoyen* voit le jour³. Le nouvel hebdomadaire est publié par la Société morale que viennent de créer des notables lausannois, sur l'initiative du prince. Cette société s'inspire de l'*Helvetische Gesellschaft* fondée à Schinznach en 1761 et à laquelle Louis a adhéré en 1765.

Le titre du journal fait référence au général et homme politique athénien célèbre pour son intégrité, que Plutarque présente dans *Les vies pa-*

rallèles, lecture favorite de Rousseau⁴. Il est imprimé sur douze pages et mis en vente le samedi à Lausanne chez le libraire François Grasset pour le prix d'un sol courant, l'abonnement annuel étant fixé à deux livres de Suisse. Son tirage n'est pas connu. Le premier numéro paraît avec cette épigraphe de Térence: *Homo sum; nihil humani a me alienum puto*, et cette seconde devise empruntée à Piron au verso du titre: *Je veux que la vertu plus que l'esprit y brille*. Le programme affiché est ambitieux: «Encourager la vertu, en ramener les précieux restes, la présenter sous ses formes les plus attrayantes, opposer des digues aux vices qui nous gagnent, aux exemples qui nous corrompent, aux idées fausses qui nous égarent, aux passions qui nous perdent ou qui nous avilissent, aux habitudes qui nous subjuguent, aux illusions qui nous séduisent.» Il est aussi question de «dissiper des préjugés nuisibles, rectifier des goûts dangereux, s'élever contre des usages déplacés, ou que le bon sens condamne; inspirer l'attachement à ses devoirs, l'estime de son état, l'amour de sa Patrie, l'affection pour ses semblables; procurer, en un mot, le bien moral de ceux pour qui on écrit.»

On doit à Jules Chavannes cette analyse de contenu: «Plusieurs discours sur la vertu présentée comme étant la destination de l'homme, des dissertations morales de formes assez variées sur le luxe, la mollesse, l'oisiveté, la médisance, l'avarice et la prodigalité, le ridicule, le qu'en dira-t-on?, l'opinion, l'égoïsme, la fausse honte, le théâtre, la probité, l'usage des richesses, la bienséance des âges, les conséquences des fautes, les relations domestiques, les visites, la vie à la campagne, le jeu, les conversations, les distinctions sociales, le génie artistique [...], puis des discours sur l'irrégion, la prière, le culte public, la providence.»⁵ Gindroz porte sur la publication un jugement assez sévère: «Rien de plus louable que l'intention des auteurs; les articles sont en général bien pensés et sagement écrits. L'ouvrage rappelle le *Spectateur* d'Addison, moins l'esprit et l'ingénieuse érudition. Dans *Aristide*, il y a peu de variété, peu de mouvement; l'intérêt du lecteur n'est pas vivement captivé. C'est toujours sage, moral, utile, mais c'est parfois ennuyeux.»⁶

Le comité de rédaction⁷ se réunit généralement à la Mercerie, au domicile de l'assesseur baillival Clavel de Brenles, avocat et juriste renommé, que Voltaire appelle «le Cicéron de Lausanne», et de son épouse, qu'il appelle «la philosophe». Outre ce couple et le prince, il comprend, parmi les rédacteurs les plus assidus, le professeur de théologie François-Louis de Bons, le Dr Tissot et Antoine Polier de Saint-Germain, bourgmestre de Lausanne. Cinq autres collaborateurs ont été identifiés: le pasteur François-Louis Allamand, qui sera professeur de grec et de morale à l'Académie, le futur doyen Emmanuel-Louis Chavannes, fils et frère de pasteurs, un «Guex de Cossonay» – médecin ou avocat – dont l'identité reste incertaine, Marie Blaquière, fille de l'historien Paul Rapin-Thoyras, ainsi que l'ancien boursier Gabriel Seigneux de Correvon, l'une des plus nobles figures de Lausanne au XVIII^e siècle selon Henri Vuilleumier.

Les cinquante-deux numéros (ou *Discours*) d'*Aristide* forment deux tomes (ou *parties*). Dans quelque vingt numéros, les articles ne sont pas signés ou leurs auteurs s'expriment sous un pseudonyme: *Ariste*, *Bardophylax*, *Lausannophile*, *Philippe*, *Phyllosynonyme*, *Ruricola*, *Claude Rustique*, *Stupide*. Lavater et le théologien zurichois Johannes Tobler sont les auteurs de deux articles traduits de l'allemand par Louis de Wurtemberg.

Lors de leur séjour à Lausanne, en septembre 1766, les Mozart sont vraisemblablement les hôtes à Montriond du prince, un mélomane passionné qui joue de la flûte. C'est dans *Aristide* que paraissent les seuls articles relatifs aux concerts de musique de chambre que Wolfgang, âgé de dix ans, sa sœur Maria Anna, dite Nannerl, et leur père Léopold donnent les 15 et 18 septembre à Lausanne, dans les deux cas à l'Hôtel de Ville comme le suggère une page de compte de Salomon de Charrière de Sévery⁸. Ces articles sont attribués l'un au Dr Tissot (11 octobre), l'autre au théologien de Bons (18 octobre). A propos de Wolfgang, le médecin «peut prédire, avec confiance, qu'il sera un jour un des plus grands maîtres dans son art»; mais il exprime une crainte: celle que, «développé

si jeune, il ne vieillisse de très bonne heure. Il n'est que trop vrai que les enfants précoces ont souvent été usés à la fleur de l'âge.» Il fait toutefois l'éloge du père qui, «loin de presser son fils, a toujours été attentif à modérer son feu, et à l'empêcher de s'y livrer; une conduite opposée étouffe tous les plus beaux génies, et peut faire avorter les talents les plus supérieurs».

Le journal cesse de paraître le 20 juin 1767, un an après sa fondation. Un très puritain *Discours* sur les «dangers du théâtre» attribué au théologien de Bons et la polémique qui s'ensuit paraissent avoir hâté sa fin.

La Société littéraire fondée à Lausanne en 1772 par Deyverdun s'inspirera des travaux d'*Aristide*. Ses mémoires, non publiés mais réunis en un gros *in-folio* intitulé *Journal de la Société*, en témoignent. Les *Etrennes helvétiques* du doyen Bridel et le premier *Journal de Lausanne* de Jean Lanteires paraîtront quelques années plus tard.

Quant au prince, très remonté contre les philosophes, il a regagné les Allemagnes après un crochet par Paris. En 1793, ce libertin repenté que Rousseau a «ramené à la vertu» succédera à son frère sous le nom de Louis VII de Wurtemberg.

Jean-Philippe Chenaux

¹ Lettre du Prince à Voltaire, la Chablière, 6 octobre 1764.

² Lettre de Rousseau au Prince, Môtiers, 10 novembre 1763.

³ BCUL: coll. numérisée.

⁴ D. Johnson-Cousin, «Aristide, ou Le Citoyen [...]», *Studies in Eighteenth-Century Culture*, vol. 18, 1988, pp. 375-388.

⁵ J. Chavannes, «La presse périodique vaudoise», *Bibliothèque universelle*, t. 12, 1861, pp. 169-176.

⁶ A. Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, 1853.

⁷ J.-D. Candaux, «Aristide ou le citoyen», in: J. Sgard (dir.) et al., *Dictionnaire des journaux, 1600-1789*, Paris, Universitas, 1991, I, pp. 148-149.

⁸ J. Burdet, «Mozart à Lausanne en 1766», RHV, juin 1953, pp. 105-121; R. Spalinger, *Quand Mozart passait à Lausanne*, Slatkine, 2006.

Musique classique et jeunesse

Parmi les soucis que connaissent les organisateurs de concerts de musique dite classique, il en est un qui est primordial, celui du rajeunissement d'un public dont la moyenne d'âge est plutôt élevée. Dans cet esprit, il convient donc de saluer l'existence, depuis 2009, de l'orchestre QuiPasse-ParLà, formé d'une cinquantaine de jeunes musiciens, amateurs avancés ou étudiants de classes professionnelles, provenant de la région lausannoise, mais aussi de Genève, Neuchâtel et Fribourg, et dirigé par un non moins jeune chef, puisque né en 1991, Marc Leroy-Calatayud. Les concerts sont gratuits et les musiciens ont à cœur d'y faire venir de jeunes auditeurs pour faire partager leur plaisir à jouer cette musique et leur montrer

toute l'émotion qu'on peut ressentir à son écoute.

L'orchestre présente actuellement sa 5^e saison, dont le programme est certes «grand public» (c'est bien son but après tout) mais pas moins ambitieux, jugez plutôt: *Sérénade op. 44 pour vents, violoncelle et contrebasse* de Dvořák, *Concerto pour flûte et orchestre K.314* de Mozart et 7^e *Symphonie* de Beethoven. Le jour où paraîtra cet article, deux concerts auront déjà été donnés, mais il sera encore possible d'apprécier l'enthousiasme et l'énergie de ces musiciens à la salle Paderewski du Casino de Montbenon à Lausanne le samedi 21 février à 20h et le dimanche 22 février à 17h.

Fr. Monnier

Saints et sainteté au Moyen Age, à Lausanne et en Suisse romande

Cette année, le Centre d'études médiévales et post-médiévales (CEMEP) organise à nouveau une série de cours publics, avec comme thématique les saints et la sainteté au Moyen Age à Lausanne et en Suisse romande. Ce cycle de six cours a débuté le jeudi 19 février. Cet article paraît juste trop tard pour que les lecteurs de *La Nation* soient mis au courant à temps. Les autres cours ont lieu tous les jeudis jusqu'au 26 mars de 18 à 19 heures, au Palais de Rumine, Musée de zoologie auditoire XIX. L'entrée est libre.

Des chercheurs des universités de Lausanne et de Neuchâtel présenteront les sujets suivants: «Sainte Elisabeth:

une sainte allemande et «moderne» au prisme de l'hagiographie francophone» (26 février), «L'envers du décor: les saints facétieux» (5 mars), «Inventer les origines du saint Nicolas: des frères Grimm au folklore catholique» (12 Mars) et «La petite fabrique des saints dans l'Eglise de Lausanne, avant et après la Réforme» (26 mars). Le 19 mars, une historienne de l'art abordera le sujet de la représentation des saints au Moyen Age en Suisse occidentale et au carrefour des Alpes. Le programme complet de ce cours public est disponible sur internet, à l'adresse www.unil.ch/cemep.

J.-F. Pasche

L'aménagement fédéral du territoire

C'est une première. L'Office fédéral du développement territorial a recouru à la fin de l'année dernière contre deux décisions de Mme de Quattro, cheffe du Département du territoire et de l'environnement, d'approuver des modifications des plans d'affectation des communes d'Orbe et Cheseaux, dûment validées par les conseils communaux. Il s'agissait à chaque fois d'agrandir modestement une zone industrielle et artisanale pour permettre le développement des entreprises existantes dans la commune et d'en accueillir de nouvelles. On doit en effet constater que ces zones se raréfient à la périphérie des villes car elles sont de plus en plus vouées à la construction de logements. Des entreprises qui ne trouvent pas de terrain pour s'établir iront s'implanter ailleurs. Il est donc du devoir du Canton et des communes de veiller à mettre à disposition suffisamment de terrain constructible pour ce genre d'activité.

C'est l'un des premiers effets visibles est très contraignant de la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014. Depuis cette date, la Confédération contrôle de façon beaucoup plus serrée toute la planification directrice cantonale et, par-là, toute la chaîne de l'aménagement du territoire qui va jusqu'aux plans d'affectation (plans des zones) communaux. Les dispositions transitoires de cette modification imposent aux cantons que la surface totale des zones à bâtir légalisées n'augmente pas jusqu'à l'adoption d'un nouveau plan directeur cantonal approuvé par le Conseil fédéral, et ceci dans les cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la modification. Après avoir soutenu la modification de la LAT, le Conseil d'Etat vaudois a tenté d'obtenir de Mme Leuthard une application souple de la loi, mais en vain. Le texte légal est malheureusement très clair et il fallait être naïf pour penser qu'il pourrait être appliqué différemment.

Théoriquement, la modification législative n'a pas d'effet direct sur les plans de zone. Mais, par le biais des plans directeurs, la Confédération peut figer les plans cantonaux et communaux. Il devient impossible de créer de nouvelles zones à bâtir empiétant sur la zone agricole.

Mais ce n'est pas tout. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la

communication a décidé d'aller plus loin en soumettant à la consultation une deuxième étape de révision de la LAT. On aimerait lire «seconde». Mais on ne s'arrêtera visiblement pas là. Pourtant, la révision entrée en vigueur le 1^{er} mai 2014 semblait déjà avoir dépassé les bornes de la constitutionnalité. L'article 75 de la Constitution fédérale, donne en effet compétence à la Confédération de fixer les principes applicables à l'aménagement du territoire, celui-ci incombant aux cantons.

Cette nouvelle modification soumise à consultation jusqu'au 15 mai 2015 centraliserait l'aménagement du territoire en Suisse. Elle le ferait principalement par le biais des plans directeurs, qui sont précisés et étendus, ainsi que par le biais des plans sectoriels de la Confédération. Mais il y a aussi d'autres extensions. Nous ne procéderons pas ici à une recension laborieuse et effrayante. Nous nous bornerons à quelques éléments qui montrent l'ampleur de l'emprise fédérale souhaitée, au détriment des cantons et des communes :

Par le biais des plans directeurs, la Confédération peut figer les plans cantonaux et communaux.

- Il faudrait encourager l'intégration des étrangers, ainsi que la cohésion sociale.
- Pour obliger les communes et les cantons à collaborer, on créerait une notion nouvelle qui est «l'espace fonctionnel», par quoi il faut entendre des «territoires qui sont étroitement imbriqués et complémentaires du point de vue économique, social et écologique», donc sans tenir compte des frontières.
- Il faudrait prendre les mesures propres à contribuer à une offre suffisante de logement pour les ménages à faibles revenus.
- Il conviendrait de privilégier l'optimisation des infrastructures de transport existantes plutôt que leur extension par la création de nouvelles infrastructures.
- Les cantons devraient fournir tous les quatre ans un rapport à la Confédération sur le développe-

ment de leur territoire et la mise en œuvre de leurs plans directeurs.

- La Confédération, les cantons et les communes devraient élaborer ensemble une stratégie pour le développement territorial de la Suisse. Sur la base de cette stratégie, la Confédération élaborerait, en collaboration étroite avec les cantons et les communes, y compris les villes, sa politique des agglomérations et sa politique pour les espaces ruraux des régions de montagne.
- Les conceptions et les plans sectoriels, qui sont élaborés par la Confédération, auraient dorénavant force obligatoire pour toutes les autorités.
- Il y aurait de nouveaux plans directeurs fédéraux, soit le plan directeur en matière de transports, le plan directeur dans les domaines de l'agriculture, de la forêt, de la nature et du paysage, ainsi que des dangers naturels, le plan directeur en matière d'énergie, d'approvisionnement et d'élimination des déchets, le plan directeur dans le domaine du sous-sol, le tout complété par d'autres études de base et planifications, comme la stratégie de développement territorial suisse, les projets d'agglomérations les conceptions de développement économique cantonales et régionales, la conception de développement des énergies renouvelables et les planifications communes.
- La définition de la surface d'assolement, qui bloque actuellement de nombreuses modifications des plans d'affectation, serait rendue beaucoup plus stricte avec des compensations obligatoires.
- Pour garantir à long terme la disponibilité d'espaces pour des infrastructures d'intérêt «national», la Confédération, ou plutôt le Conseil fédéral, pourrait définir précisément, dans un plan sectoriel spécifique, les espaces nécessaires à cette fin.

• Même en matière de plan d'affectation, les cantons seraient soumis à des exigences supplémentaires.

• Tous le domaine des constructions hors de la zone à bâtir, déjà complexe à l'heure actuelle, serait complètement remodelé alors que les modifications les plus récentes n'ont pas encore été complètement intégrées dans la pratique.

• Les possibilités de développement des entreprises agricoles seraient sérieusement entravées.

• La LAT imposerait aux cantons d'infliger des peines privatives de liberté jusqu'à trois ans en cas de violation des règles concernant les constructions hors de la zone à bâtir.

• La loi sur la protection de l'environnement serait également modifiée et obligerait les cantons à prendre en compte de façon très contraignante dans leurs nouvelles planifications leurs incidences, même seulement vraisemblables, sur l'environnement.

On a la fâcheuse impression, à la lecture de cet avant-projet, que les régions et les cantons qui ont connu l'apogée de leur développement il y a quelques décennies, notamment dans la région de Zurich, souhaitent geler des territoires qu'il s'agit de conserver pour l'agriculture, la beauté des paysages et le délabement.

L'aménagement du territoire doit rester une compétence cantonale. La Confédération doit respecter la Constitution fédérale. Cet avant-projet doit être clairement rejeté. Chacun peut manifester son opposition en adressant une lettre courroucée à l'Office fédéral du développement territorial, que l'on s'habitue de plus en plus à baptiser ARE, soit l'acronyme alémanique de cette entité administrative dont l'adresse est tout simplement 3003 Berne.

Jean-Michel Henny

Une relève (partiellement) assurée

Musique-école a fêté le week-end dernier ses dix ans d'existence avec faste. Fruit de la collaboration entre la DGEO et le Conservatoire de Lausanne, cette structure permet aux jeunes musiciens de talent de bénéficier de programmes scolaires allégés dans deux établissements lausannois pour se consacrer à la pratique intensive de la musique: nombre d'entre eux accèdent ainsi aux classes préprofessionnelles avant d'obtenir leur certificat d'études.

Le spectacle, donné pour l'occasion dans le nouveau «BCV Concert Hall» a permis d'apprécier le talent des anciens et actuels bénéficiaires de cette structure. Intitulée «Colophane et pellicule», cette création de Magali

Bourquin reprenait plusieurs dizaines de musiques de films, interprétées par de petits groupes de jeunes musiciens, le tout entrecoupé de courts-métrages mettant les mêmes en scène dans leurs locaux de répétition. Ce kaléidoscope musical a permis d'apprécier l'excellent niveau de la génération montante, capable de communiquer son énergie et sa passion au public. Si la relève pianistique ou dans le registre des cordes est foisonnante, les effectifs dans les bois ou les cuivres mériteraient d'être plus fournis. Mais ce constat n'enlève rien à la qualité musicale de tous les étudiants fréquentant cette structure.

Cédric Cossy

Votations du 8 mars :

Initiative populaire «Aider les familles!
Pour des allocations pour enfant et des allocations
de formation professionnelle exonérées de l'impôt»:

NON

Initiative populaire «Remplacer la taxe sur
la valeur ajoutée par une taxe sur l'énergie»:

NON

Le passé est-il simple ?

Justin Favrod entame une troisième vie. Après avoir été historien, spécialiste de l'Antiquité tardive et des Burgondes, il est devenu journaliste au service de divers quotidiens, dont *24 heures*, et conseiller personnel de Pascal Broulis. Sa nouvelle activité? Rédacteur de la revue *Passé simple*, qu'il a créée de toutes pièces à la fin de l'année dernière. Deux fascicules de 36 pages ont été publiés, le numéro de lancement et le numéro 1, qui est sorti de presse en janvier. Selon M. Favrod, la manière de travailler de l'historien est différente de celle du journaliste: le premier part des faits et des documents pour aboutir à des idées générales ou à des conclusions historiques, alors que le travail du second, au contraire, consiste à partir des résultats (tel accident, telle élection ou décision politique, par exemple), pour remonter aux causes, au récit des faits, au déroulement qui a précédé le résultat qui fait l'objet de la nouvelle.

La rédaction d'une revue historique procède probablement d'une troisième voie: il s'agit de présenter au lecteur des faits passés sous un jour agréable et peut-être nouveau, de veiller à l'exactitude de l'historien «sérieux» tout en ménageant une certaine facilité de lecture qui convient à une

revue de vulgarisation. Fort des succès des périodiques français comme *Historia* ou *Dossiers de l'archéologie*, Favrod cherche à occuper le créneau de l'histoire des pays romands, qu'il connaît bien. D'où un agréable mélange des périodes, de l'archéologie au monde contemporain, de faits connus et d'autres qui ne le sont pas du tout, d'articles de diverses étendues, avec des rubriques bienvenues, comme la balade historique (autour de Payerne; de Châtillens à Palézieux sur les traces de l'abbaye d'Haut-Crêt, par Jean-Pierre Dewarrat) ou la recension des publications nouvelles dans le domaine de l'histoire des cantons romands.

Chaque fascicule commence par un dossier, le numéro de lancement sur la reine Berthe et surtout sur sa fille, l'impératrice Adélaïde – tout cela est très payernois, comme on le voit –, et le numéro 1 par une période sombre de notre histoire, la Genève de novembre 1932, avec la fusillade sur les manifestants, ou les «émeutiers», selon le point de vue adopté. D'autres articles suivent: toponymie, archéologie, faits divers du passé, etc. Chaque numéro contiendra, on peut le parier, un article ou un autre qui retiendra le lecteur. En tout cas, des sujets cocasses

ou inattendus sont présents dans le fascicule 1, comme «Une Carougeoise tue son adversaire en duel» ou l'article sur les échelles d'Albinen, au-dessus de Loèche, par lesquelles les habitants passaient aisément sans avoir le vertige!

**Passé simple:
un agréable mélange
de périodes,
de l'archéologie au
monde contemporain**

Le rédacteur n'est pas seul: il est entouré de spécialistes du graphisme, de l'iconographie, de l'infographie, mais les auteurs d'articles aussi sont nombreux: on trouve dix signatures dans le numéro 1, à côté de celle de Justin Favrod. Celui-ci est donc bien entouré, ce qui contribue à la richesse et à la variété de l'information.

Essayons de répondre à la question du titre! Non, la présentation du passé n'est pas chose aisée. Les lecteurs jurassiens ont été surpris d'apprendre que leurs villages dont les toponymes

se terminent par -court (Bassecourt, Boncourt...) étaient un temps habités par des germanophones! Les autres (Courgenay, Courtelary...) l'étaient par des gens qui parlaient le (très) bas latin! Tous ont été «dégermanisés», ouf! Un tel article peut soulever des passions. L'emplacement de l'abbaye d'Haut-Crêt a, lui aussi, été disputé longtemps entre les spécialistes. Quant à la présentation de la fusillade de Genève, on pourrait aussi discuter le point de vue suggéré par l'article et ses conclusions.

Autre problème: comment présenter de façon accessible, tout public, des questions souvent réservées au spécialiste? La bonne vulgarisation choisie par l'initiateur de la revue permettra de plaire autant que d'instruire, selon la formule du Grand Siècle. Dans ce domaine, le journaliste aidera l'historien. Bon vent à Justin Favrod et à sa revue!

Recommandation à tous ceux qui avouent ignorer quelques recoins de l'histoire de la Suisse romande: abonnez-vous à *Passé simple* au moyen de la carte se trouvant dans cette *Nation* ou via www.passe-simple.ch

Yves Gerhard

Les salaires en francs forts

Parmi les victimes du franc fort, l'industrie du tourisme figure en tête de liste, car les offres de substitution à nos montagnes neigeuses abondent et les possibilités de rationalisation connaissent d'étroites limites. Le consultant haut-valaisan Peter Furger, avec le réalisme brutal propre à son ethnie, en tire la conclusion dans *24 heures* du 10 février: *Depuis 2009, année où l'euro valait 1 fr. 60, on a perdu 30% de nuitées. C'est énorme. Il faut faire baisser les coûts [...], en agissant sur les prix des marchandises à l'importation [...] et aussi en n'ayant pas peur de briser des tabous comme les salaires des frontaliers.*

Mais peut-on payer différemment les Suisses et les frontaliers? Des juristes répondent par la négative: ce serait contraire à l'Accord sur la libre circulation des personnes, qui prohibe la discrimination des travailleurs communautaires en Suisse (et vice-versa, mais c'est moins d'actualité). A vrai dire, on peut hésiter. Le texte de l'Ac-

cord et de ses annexes ne dit rien du gain de change. Les salaires étant librement convenus en Suisse, sous réserve des conventions collectives et de la sous-enchère abusive, il y a une marge de manœuvre. Et quand le frontalier voit du jour au lendemain son pouvoir d'achat augmenter de 20%, n'est-ce pas la Suisse qui est discriminé? Et serait-il discriminatoire de faire dépendre une partie de salaire, pour tous, du pouvoir d'achat au lieu de domicile?

Bien sûr, un changement contractuel ne peut pas être unilatéral et immédiat. Bien sûr, c'est une matière qui appelle la concertation entre partenaires sociaux, quand ils existent dans la profession. Encore faut-il que le dialogue soit ouvert. On a entendu un syndicaliste, à la télévision, réclamer haut et fort des négociations; un peu plus tard, à la question de savoir si les payes pouvaient être revues à la baisse, il a répondu que c'était exclu. Alors, négocier sur quoi? Sur le prix du café à la cantine d'entreprise?

En attendant, à Courgenay, les frontaliers d'une entreprise technique ont spontanément proposé une baisse de leur rémunération à raison de 10%, préférant un emploi moins payé à pas d'emploi du tout. L'économie suisse ne va pas nécessairement vers la crise, mais il faut se préparer à quitter les habitudes de la très haute conjoncture et, parfois, à lutter pour la survie. Dans le tourisme en particulier, discrimination ou pas.

Jean-François Cavin

La Nation

Rédaction

Jean-Blaise Rochat / Cédric Cossy
CP 6724 1002 Lausanne

Tél. 021 312 19 14 (de 8h à 10h)
Fax 021 312 67 14

courrier@ligue-vaudoise.ch
www.ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara Morges

www.ligue-vaudoise.ch



S#X

Voir ou ne pas voir

Il y a de cela bien longtemps, des parents faisaient rire leurs enfants en leur racontant l'histoire d'un voyageur qui, à la gare de Pully, avait toutes les peines du monde à acheter un billet de train pour Moscou; mais pour le retour, alors qu'il s'attend à des difficultés encore plus grandes, le guichetier russe lui répond avec empressement: «Volontiers. Pully Nord ou Pully Sud?»

LE COIN DU RONCHON

On ignore si, après la Crimée et le Donbass, Vladimir Poutine a l'intention d'envahir la banlieue chic de Lausanne¹, mais il est à peu près certain que les Pulliérans ne seraient pas traités avec moins de considération par le maître du Kremlin que par la direction des CFF. Cette dernière a en effet décidé de construire près de quatre kilomètres de murs anti-bruit le long des voies qui traversent la commune. Un mur pour le bien du peuple, comme à Berlin en 1961. Les riverains se sont mobilisés pour expliquer qu'ils n'en voulaient pas, qu'ils préféraient entendre le bruit des trains, auquel ils sont habitués, plutôt que de perdre une vue magnifique sur le lac et les montagnes. Mais face aux CFF, ils se heurtent à... un mur. Le bien du peuple n'est pas défini par le peuple, mais par la législation fédérale, et la législation fédérale dit qu'il faut construire des murs anti-bruit, alors on construira des murs anti-bruit pour 11 millions de francs et pour garantir le bonheur des habitants, que ça leur

plaise ou non. *Le loi z'est le loi, streng obligatorisch, punkt schluss!*

Dans le même registre, on apprend que, sur les quais des gares suisses, les nouveaux panneaux d'affichage électronique des trains sont actuellement reprogrammés afin de satisfaire aux exigences vétilleuses de la loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés. Les nouveaux affichages sont plus gros – ce qui aidera peut-être les myopes sans lunettes mais probablement pas les aveugles – au détriment des informations qui y figurent: on ne voit désormais plus la différence entre la gare de destination (mentionnée en premier) et les arrêts intermédiaires (indiqués après la gare de destination!), la plupart de ces derniers n'apparaissant tout simplement plus, tout comme nombre d'autres renseignements utiles, voire indispensables. Ainsi se conçoit l'égalité parfaite: des renseignements pertinents que 98% de la population pouvaient parfaitement lire ont été remplacés par des données lacunaires et incompréhensibles visibles par 99% des voyageurs.

Car la législation fédérale sait ce qui est bon pour nous. Elle sait que nous n'avons pas besoin de voir le lac et les montagnes, ni de voir passer les trains, et encore moins de voir où ils vont.

¹ Des sources concordantes de l'état-major de l'armée ukrainienne et de l'ambassade des Etats-Unis affirment que cinq cents chars russes furtifs sans marquage ont traversé la frontière durant la nuit près du lac de Constance et sont déjà en position sur les pentes de Lavaux, prêts à bombarder les premières zones de villas sous les ordres de Franz Weber.